

Règlement de la bibliothèque de l'ACD

- Une bibliothèque est mise à la disposition des membres de l'Association Culturelle de Dilbeek (ACD), dans le local de réunion sis au 116, chaussée de Ninove.
- Cette bibliothèque est accessible une demi-heure avant chaque activité culturelle organisée dans ce local. Une permanence est assurée une fois par mois, le samedi de 14 à 16 h 00. Les dates des permanences sont annoncées dans le bulletin de l'Association.
- Le service de prêts est tout à fait gratuit.
- Les emprunteurs sont invités à inscrire la date de l'emprunt, leur nom et prénom, leur adresse e-mail et/ou leur numéro de téléphone, le code d'identification indiqué sur l'étiquette apposée au dos de l'ouvrage ainsi que son titre et le nom de l'auteur, dans le registre des emprunts qui restera à disposition dans le local.
- Les emprunteurs pourront ramener les livres, à leur meilleure convenance, à l'occasion de réunions/permanences ultérieures. Ils devront alors inscrire la date effective du retour dans le registre des emprunts.
- La liste des livres disponibles et celle reprenant leurs notices bibliographiques complètes (toutes deux classées par ordre alphabétique sur le nom de l'auteur) sont imprimées et rassemblées dans un classeur mis à disposition dans le local de réunion. Ces listes mises à jour seront réimprimées chaque année en janvier.
- Ces deux listes sont consultables au format pdf sur le site web de l'Association <http://www.association-culturelle-dilbeek.be/bibliotheque/bibliotheque.html>. Il suffit de cliquer sur le nom de l'un de ces deux fichiers, puis de cliquer sur "Edition", puis sur "Rechercher" dans la barre des menus située en haut de l'écran. Le terme de la recherche (tel que le nom de l'auteur par exemple) doit être inscrit dans la case réservée à cet effet (en haut à droite). Un pavé de couleur apparaîtra alors dans la liste sur le terme recherché